

Budget | Gouvernement du Québec

Réaction d'Aéro Montréal, la grappe aérospatiale du Québec

2025-2026

25 mars 2024



SOMMAIRE

PRINCIPALES MESURES 2

MESURES DÉTAILLÉES 5

Mesures de soutien – Crise commerciale *Erreur ! Signet non défini.*

Innovation 13

Petites et moyennes entreprises *1Erreur ! Signet non défini.*

Education 24

1. Principales mesures

Voici les principales mesures d'intérêt concernant l'industrie aérospatiale québécoise annoncées par le gouvernement du Québec dans son budget 2025-2026 présenté le 25 mars 2025 :

MESURES DE SOUTIEN POUR FAIRE FACE À LA CRISE TARIFAIRE

- Soutenir les entreprises qui auraient des problèmes de liquidités en raison des tarifs imposés par le gouvernement des États-Unis
 - Assurer des aides financières sous forme de prêts qui représentent un apport de liquidités de 1,6 G\$ (crédits de 400,0 M\$ sur 2 ans sont prévus pour cette initiative);
 - Fournir un soutien aux entreprises exportatrices grâce à Revenu Québec, notamment en accélérant le traitement de leurs demandes de crédits d'impôt.

- Stimuler l'investissement pour rehausser la productivité :
 - Prolonger les mesures d'amortissement accéléré pour l'ensemble des 100 000 entreprises du Québec qui réalisent des investissements, afin de s'harmoniser avec la prolongation fédérale;
 - Favoriser la réalisation de projets d'entreprises, avec 900,0 M\$ sur 3 ans en soutien financier aux projets favorisant l'automatisation, la robotisation, la transformation numérique et l'intégration de l'intelligence artificielle, notamment;

- Poursuivre l'Offensive de transformation numérique et de soutenir les entreprises dans leurs efforts visant à accroître leur productivité avec 14,0 M\$ sur 3 ans

- Favoriser la diversification des marchés :
 - Encourager la concrétisation de projets d'exportation avec 15,8 M\$ sur 2 ans;
 - Soutenir le réseau des représentations du Québec à l'étranger avec 30,0 M\$ sur 5 ans

INNOVATION

- Mettre en place un régime d'aide fiscale à l'innovation optimisé (soutien financier additionnel totalisant 271,5 M\$ sur 5 ans), via un nouveau crédit d'impôt bonifié et amélioré, soit le crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC);
- Soutenir la recherche collaborative et le transfert technologique et d'accélérer l'adoption de technologies de pointe par les entreprises, notamment dans l'aérospatiale avec 15,0 M\$ sur 3 ans
- Poursuivre le financement accordé à Mila afin de contribuer à des partenariats visant le déploiement et l'adoption de l'intelligence artificielle, notamment avec 22,0 M\$ sur 2 ans

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- Mettre en place le Plan PME 2025-2028, visant à aider les entreprises de toutes les régions du Québec à avoir accès aux services et à l'accompagnement dont elles ont besoin pour assurer leur développement et leur croissance avec 42,3 M\$ sur 3 ans
- Offrir un soutien adapté par l'intermédiaire d'Investissement Québec, dont plus de 90 % des interventions sont réalisées auprès d'entreprises de moins de 200 employés;
- Créer un nouveau fonds d'investissement doté d'une enveloppe de 250 M\$ pour soutenir les investissements et la commercialisation des innovations des jeunes entreprises.

RÉGIME FISCAL

- Simplification du régime fiscal : Québec simplifie le régime fiscal en déployant deux mesures totalisant 1,1 G\$ sur cinq ans.
 - Uniformisation du taux de la taxe sur les primes d'assurance avec celui de la taxe de vente du Québec (TVQ), pour atteindre 9,975 %.
 - Révision du régime d'actions accréditatives avec le régime fédéral, permettant de générer des économies de 144,6 M\$ d'ici 2029-2030.
- Actualisation du régime fiscal : Pour atteindre 481,5 M\$ d'économies sur cinq ans, le gouvernement revoir les aides fiscales pour s'adapter aux

nouvelles réalités économiques et éliminer les dépenses fiscales inefficaces ou peu utilisées, notamment:

- Abolition du bouclier fiscal
- Fin à certaines mesures fiscales à faible clientèle, dont l'étalement du revenu pour les artistes, les congés d'impôt pour les marins et les spécialistes étrangers.
- Réduction de la déduction au Régime d'investissement coopératif (RIC) de 125 % à 100 % pour un titre admissible

EDUCATION

- Former plus d'enseignants qualifiés avec 39.2M\$ sur 5 ans
- Maintenir pour une année additionnelle des incitatifs financiers temporaires pour encourager les enseignants retraités à retourner au travail
- Ajouter la somme de 45 M\$ par année dès 2025-2026 pour le programme d'aide financière aux études;
- Maintenir le financement de diverses mesures pour accompagner et soutenir les jeunes de 12 à 35 ans avec 53,5 M\$ sur 4 ans

Vous pouvez consulter le document complet budget du gouvernement du Québec en cliquant sur le lien suivant : [BUDGET QUÉBEC 2025-2026](#)

2. Mesures détaillées

Retrouvez ici les segments pertinents du budget 2025-2026 pour le secteur aérospatial québécois.

SECTION A : VUE D'ENSEMBLE

[Page 16 du Budget] **Stimuler la création de richesse**

Extrait - Dans le cadre du budget 2025-2026, le gouvernement agit pour stimuler la création de richesse et solidifier la position concurrentielle de nos entreprises. À cet effet, le gouvernement annonce des gestes totalisant plus de 5,4 milliards de dollars sur cinq ans, soit :

- **4,1 milliards de dollars pour soutenir et dynamiser l'économie québécoise en offrant une aide transitoire aux entreprises touchées par les tarifs américains**, en appuyant la réalisation de projets d'investissement, en favorisant la diversification des marchés et en facilitant le repérage de produits québécois;
- **604,1 millions de dollars pour accroître notre capacité à innover en stimulant l'innovation et sa commercialisation par un régime d'aide fiscale renouvelé**, en favorisant l'innovation dans des secteurs stratégiques, en modernisant les services publics pour en accroître l'efficacité et en aidant les PME à fort potentiel;
- **759,0 millions de dollars pour favoriser l'apport des régions à la création de richesse en dynamisant l'économie des régions**, en valorisant nos minéraux critiques et stratégiques, en soutenant le secteur forestier, en poursuivant l'appui au secteur touristique et en favorisant le développement du secteur bioalimentaire.

TABLEAU A.4

Impact financier des mesures pour stimuler la création de richesse
(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
Soutenir et dynamiser l'économie québécoise	-802,5	-992,2	-745,0	-821,8	-704,5	-4 066,0
Accroître notre capacité à innover	-77,7	-109,9	-141,3	-128,1	-147,1	-604,1
Favoriser l'apport des régions à la création de richesse	-186,9	-231,4	-125,3	-107,1	-108,3	-759,0
TOTAL	-1 067,1	-1 333,5	-1 011,6	-1 057,0	-959,9	-5 429,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

SECTION B : STIMULER LA CRÉATION DE RICHESSE

[Page 44 du Budget] ***Soutenir et dynamiser l'économie québécoise***

Extrait - La résilience d'une économie se manifeste par sa capacité à absorber des chocs et à s'adapter rapidement aux changements et aux imprévus. La nouvelle posture du gouvernement américain à l'endroit de ses partenaires commerciaux invite le Québec à la prudence quant à sa relation économique et commerciale avec les États-Unis. Dans la situation actuelle, nos entreprises doivent investir pour améliorer leur productivité, consolider leur position concurrentielle et réduire leur dépendance à l'égard du marché américain afin de mitiger les risques économiques associés aux entraves commerciales. Pour les consommateurs, cette situation représente une occasion de soutenir les entreprises d'ici en optant davantage pour des produits québécois. Afin de soutenir et de dynamiser l'économie québécoise, le gouvernement annonce dans le cadre du budget 2025-2026, **4,1 milliards de dollars sur cinq ans pour** :

- **offrir une aide transitoire aux entreprises touchées par les tarifs américains;**
- **appuyer la réalisation de projets d'investissement;**
- **favoriser la diversification des marchés;**
- **faciliter le repérage de produits québécois. Fin de l'extrait**

TABLEAU B.2

Impact financier des mesures pour soutenir et dynamiser l'économie québécoise

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
Offrir une aide transitoire aux entreprises touchées par les tarifs américains ⁽¹⁾	-200,0	-200,0	—	—	—	-400,0
Appuyer la réalisation de projets d'investissement	-563,8	-745,0	-707,2	-783,5	-666,2	-3 465,7
Favoriser la diversification des marchés	-35,7	-45,7	-37,8	-38,3	-38,3	-195,8
Faciliter le repérage de produits québécois ⁽²⁾	-3,0	-1,5	—	—	—	-4,5
TOTAL	-802,5	-992,2	-745,0	-821,8	-704,5	-4 066,0

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Les sommes prévues pour 2025-2026 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

[Page 45 du Budget] **Offrir une aide transitoire aux entreprises touchées par les tarifs américains**

Extrait - L'imposition de tarifs par le gouvernement des États-Unis aura pour effet d'augmenter les prix des biens québécois aux États-Unis. À court terme, cela pourrait nuire aux ventes des entreprises québécoises et ainsi réduire leurs liquidités.

Le gouvernement souhaite soutenir les entreprises qui auraient des problèmes de liquidités en raison des tarifs imposés par le gouvernement des États-Unis.

Le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2025-2026, mettre à la disposition des entreprises touchées des aides financières sous forme de prêts qui représentent un apport de liquidités de 1,6 milliard de dollars. Des crédits de 400,0 millions de dollars sur deux ans sont prévus pour cette initiative.

- Par ailleurs, **Revenu Québec** utilisera sa marge de manœuvre administrative afin de soutenir les entreprises exportatrices, notamment en **accélérant le traitement de leurs demandes de crédits d'impôt**. L'agence vise à réduire de moitié le délai de traitement pour assurer des liquidités à ces entreprises. Revenu Québec fera également preuve de

souplesse afin de ne pas accentuer d'éventuels problèmes de liquidités.

Fin de l'extrait

[Page 46 du Budget] **Appuyer la réalisation de projets d'investissements**

Extrait - L'environnement d'affaires et réglementaire se doit d'être concurrentiel pour stimuler l'investissement des entreprises et pour faciliter la réalisation de projets qui nécessitent parfois un soutien adapté de la part du gouvernement.

Afin d'appuyer la réalisation de projets d'investissement, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2025-2026, 3,5 milliards de dollars sur cinq ans pour :

- prolonger les mesures d'amortissement accéléré;
- favoriser la réalisation de projets d'entreprises;
- poursuivre l'Offensive de transformation numérique;
- poursuivre l'Offensive formation en construction;
- soutenir les fournisseurs québécois de l'industrie électrique;
- assurer la délivrance des autorisations environnementales dans un délai optimal. **Fin de l'extrait**

TABLEAU B.3

Impact financier des mesures pour appuyer la réalisation de projets d'investissement (en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
Prolonger les mesures d'amortissement accéléré	-311,1	-330,1	-299,8	-768,1	-650,8	-2 359,9
Favoriser la réalisation de projets d'entreprises ⁽¹⁾	-200,0	-350,0	-350,0	—	—	-900,0
Poursuivre l'Offensive de transformation numérique ⁽²⁾	-6,0	-6,0	-2,0	—	—	-14,0
Poursuivre l'Offensive formation en construction ⁽³⁾	-40,4	-40,4	-40,4	-0,4	-0,4	-122,0
Soutenir les fournisseurs québécois de l'industrie électrique ⁽²⁾	-3,5	-3,5	—	—	—	-7,0
Assurer la délivrance des autorisations environnementales dans un délai optimal ⁽⁴⁾	-2,8	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-62,8
TOTAL	-563,8	-745,0	-707,2	-783,5	-666,2	-3 465,7

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Les sommes prévues pour 2025-2026 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2025-2026 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(4) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Les sommes prévues pour 2025-2026 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

[Page 48 du Budget] **Prolonger les mesures d'amortissement accéléré**

Extrait - En réponse à la réforme fiscale américaine de 2018 et dans la foulée des gestes du gouvernement fédéral, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du Point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2018, des mesures d'amortissement accéléré pour favoriser l'investissement des entreprises.

- En leur permettant de déduire plus rapidement le coût de leur investissement, le gouvernement fait bénéficier les entreprises d'une hausse importante de leurs liquidités à court terme, ce qui augmente la rentabilité de leur investissement.
- Ces mesures sont en cours d'élimination progressive depuis le 1er janvier 2024 et elles viendront à échéance à la fin de 2027.

Dans le cadre de son Énoncé économique de l'automne de 2024, le gouvernement fédéral a annoncé la prolongation des mesures d'amortissement accéléré pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2025, avec une période d'élimination progressive sur quatre ans après 2029.

- En raison de la prorogation du Parlement du Canada, la prolongation des mesures n'est toujours pas entrée en vigueur. **Fin de l'extrait**

[Page 49 du Budget] **Stimuler l'investissement pour rehausser la productivité**

Extrait - Le gouvernement confirme, dans le cadre du budget 2025-2026, son intention de s'harmoniser à l'annonce du gouvernement fédéral lorsque cette dernière entrera en vigueur.

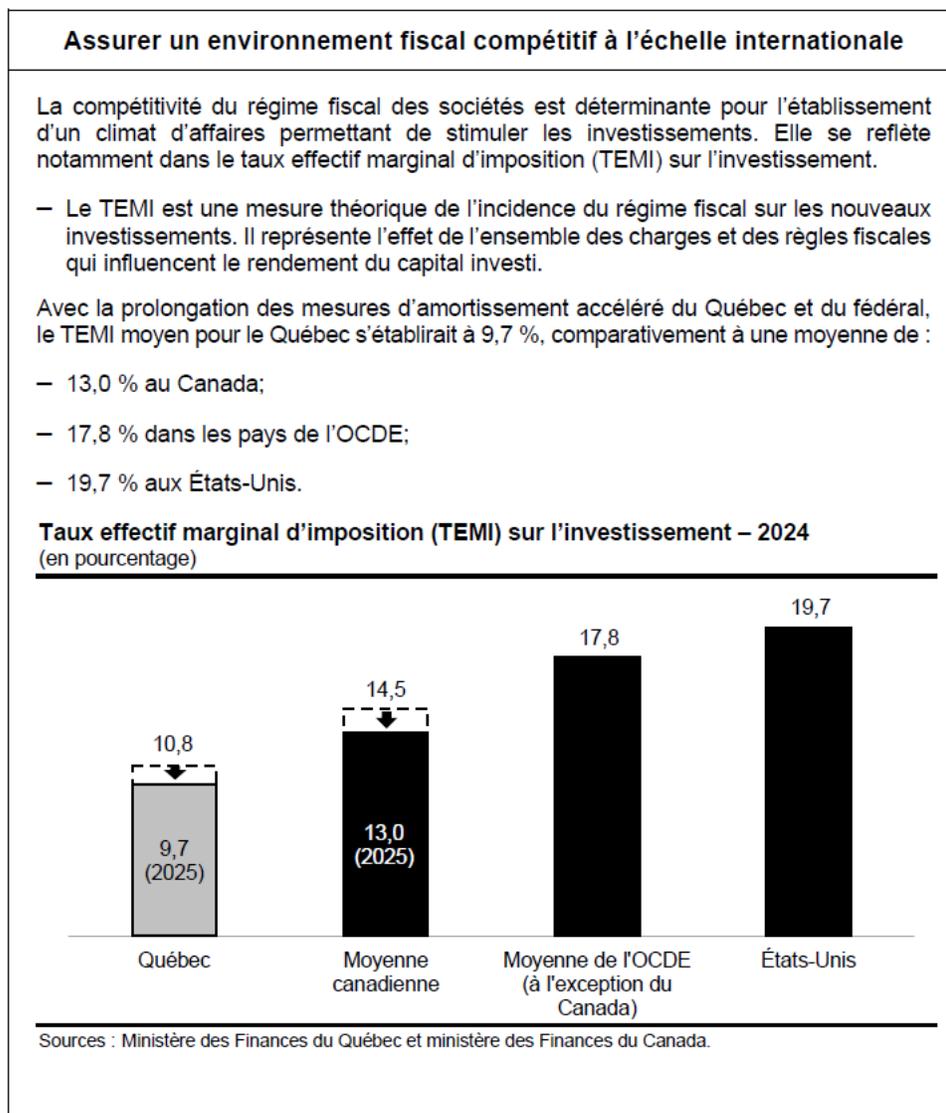
- En s'appliquant à la fois sur les impôts provincial et fédéral, une harmonisation du Québec avec la prolongation fédérale des mesures d'amortissement accéléré permettrait aux entreprises de bénéficier d'un avantage fiscal plus important, tout en évitant de complexifier le régime fiscal.

À cet effet, le taux d'amortissement à 100 % dès l'année d'acquisition serait rétabli jusqu'en 2029 à l'égard :

- de la machinerie et du matériel de fabrication et de transformation;
- de l'équipement de production d'énergie propre;
- des véhicules zéro émission.

De plus, tous les autres types d'investissements qui ne sont pas visés par la hausse du taux d'amortissement à 100 % pourraient être déduits jusqu'à trois fois le montant de la déduction qui s'applique habituellement à la première année.

La prolongation des mesures d'amortissement accéléré serait accordée à l'ensemble des 100 000 entreprises du Québec qui réalisent des investissements. Ce geste permettrait de solidifier la position concurrentielle de nos entreprises avec un allègement fiscal de 2,4 milliards de dollars sur cinq ans. **Fin de l'extrait**



[Page 50 du Budget] – **Favoriser la réalisation de projets d'entreprises**

Extrait - En raison de la nouvelle posture du gouvernement américain dans ses relations commerciales, les entreprises du Québec devront s'engager davantage sur la voie de l'investissement pour améliorer leur productivité et ainsi se positionner favorablement, notamment sur de nouveaux marchés.

Le gouvernement dispose d'outils permettant de réaliser des interventions financières en offrant un soutien flexible et adapté à la situation de certaines entreprises, entre autres par le biais du Fonds du développement économique.

- Ces outils permettent notamment d'accorder un soutien financier aux projets d'entreprises afin de favoriser l'automatisation, la robotisation, la transformation numérique et l'intégration de l'intelligence artificielle.

Pour poursuivre son appui aux projets économiques stratégiques, le gouvernement prévoit 900,0 millions de dollars sur trois ans. **Fin de l'extrait**

[Page 51 du Budget] – **Poursuivre l'Offensive de transformation numérique**

Extrait - Le gouvernement du Québec a démarré l'Offensive de transformation numérique (OTN) en 2020 afin d'encourager les entreprises à hausser leur productivité grâce à des investissements visant l'automatisation, l'intégration de l'intelligence artificielle dans leurs activités et le passage au numérique.

Depuis, 38 projets ont été mis en place par des organismes qui accompagnent les entreprises dans le virage numérique dans plusieurs secteurs d'activité tels que le domaine manufacturier, la construction, le commerce de détail, les mines, le tourisme, l'agriculture et la foresterie.

- Les sommes allouées à ces projets totalisent plus de 360,0 millions de dollars et ont permis de sensibiliser plus de 125 000 entreprises à l'importance du virage numérique et d'en accompagner plus de 15 000.

Dans le cadre du budget 2025-2026, le gouvernement annonce 14,0 millions de dollars sur trois ans afin de poursuivre l'OTN et de soutenir les entreprises dans leurs efforts visant à accroître leur productivité. **Fin de l'extrait**

Section B – Stimuler la création de richesse

[Page 54 du Budget] **Favoriser la diversification des marchés**

Extrait - Dans le contexte d'incertitude liée à nos relations commerciales avec les États-Unis, plusieurs entreprises auront intérêt à modifier leur chaîne d'approvisionnement et à diversifier leur marché. Sans compter les États-Unis, les nombreux accords de libre-échange du Canada donnent au Québec un accès privilégié à plus de 1 milliard de consommateurs répartis dans 50 autres pays. Le Québec compte des infrastructures de transport modernes et efficaces qui permettent d'expédier de la marchandise par voie terrestre, ferroviaire, maritime ou aérienne. Afin de favoriser la diversification des marchés, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2025-2026, 195,8 millions de dollars sur cinq ans pour :

- poursuivre la stratégie maritime;
- favoriser la concrétisation de projets d'exportation;
- défendre les intérêts du Québec et créer de la richesse en soutenant le réseau des représentations à l'étranger. **Fin de l'extrait**

[Page 57 du Budget] **Favoriser la concrétisation de projets d'exportation**

Extrait - En 2023, les exportations internationales et interprovinciales de biens et services représentaient respectivement 29 % et 18 % du PIB du Québec. Les exportations sont un élément clé de l'économie québécoise, mais à cause de l'incertitude économique découlant des changements récents dans la posture des États-Unis, qui étaient la destination de 74 % des exportations internationales de biens du Québec en 2023, plusieurs entreprises du Québec auraient avantage à diversifier leurs partenaires commerciaux. Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 15,8 millions de dollars sur deux ans pour favoriser la concrétisation de projets d'exportation. Cette somme permettra :

- de soutenir les organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX) qui accompagnent les entreprises dans leurs projets d'exportation, de diversification des marchés ou qui favorisent l'attraction d'investissements directs étrangers;
- d'accorder 2 millions de dollars additionnels par année sur deux ans à Investissement Québec pour accompagner des entreprises québécoises dans leur effort de diversification dans le reste du Canada et à l'international. **Fin de l'extrait**

[Page 58 du Budget] **Défendre les intérêts du Québec et créer de la richesse en soutenant le bureau des représentations à l'étranger**

Extrait - La nouvelle Politique internationale du Québec (PIQ), qui sera lancée prochainement, s'effectue dans un contexte de remise en question de l'ordre géopolitique et économique international.

Dans l'objectif de défendre les intérêts du Québec et de créer de la richesse, le gouvernement veille à ce que le réseau des représentations du Québec à l'étranger puisse avoir les moyens nécessaires pour agir.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2025-2026, des investissements de 30,0 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir le réseau des représentations du Québec à l'étranger.

Ce financement permettra notamment de :

- poursuivre la mise en œuvre de stratégies territoriales à l'international;
- soutenir les initiatives en matière d'intelligence d'affaires;
- maintenir les postes de nature économique dans le réseau des représentations du Québec à l'étranger;
- soutenir les ambitions internationales des réseaux d'affaires et des entreprises québécoises. **Fin de l'extrait**

[Page 60 du Budget] **Accroître notre capacité à innover**

Extrait - L'innovation est essentielle pour assurer le développement économique du Québec. Son intégration aux activités des entreprises leur permet de se démarquer de la concurrence, tant pour le développement de produits novateurs que pour l'optimisation de leurs processus de production.

Afin d'accroître notre capacité à innover, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2025-2026, 604,1 millions de dollars sur cinq ans pour :

- stimuler l'innovation et sa commercialisation par un régime d'aide fiscale renouvelé;
- favoriser l'innovation dans des secteurs stratégiques;
- moderniser les services publics pour en accroître l'efficacité;
- aider les PME à fort potentiel. **Fin de l'extrait**

TABLEAU B.5

Impact financier des mesures pour accroître notre capacité à innover
(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
Stimuler l'innovation et sa commercialisation par un régime d'aide fiscale renouvelé	3,3	-4,9	-69,3	-90,8	-109,8	-271,5
Favoriser l'innovation dans des secteurs stratégiques	-52,4	-62,2	-39,2	-20,1	-20,1	-194,0
Moderniser les services publics pour en accroître l'efficacité	-17,3	-27,3	-17,3	-17,2	-17,2	-96,3
Aider les PME à fort potentiel	-11,3	-15,5	-15,5	—	—	-42,3
TOTAL	-77,7	-109,9	-141,3	-128,1	-147,1	-604,1

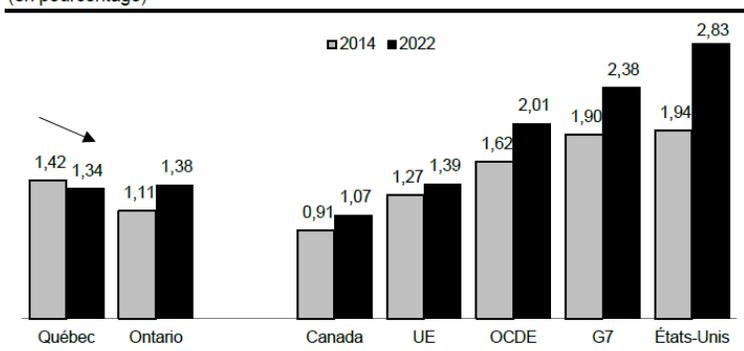
Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

[Page 61 du Budget] **Stimuler l'innovation et sa commercialisation par un régime fiscal renouvelé**

Extrait – Au fil des années, d'importants efforts ont été consacrés pour mettre en place des mécanismes et des outils pour améliorer les performances en innovation du Québec, notamment avec l'aide de différentes mesures fiscales. Toutefois, dans la dernière décennie, une tendance à la baisse a été observée au Québec dans l'intensité des dépenses de R-D effectuées par les entreprises, alors que celle de plusieurs autres juridictions est à la hausse, dont l'Ontario, qui a désormais pris l'avantage sur le Québec dans ce domaine. Cette situation est préoccupante et soulève des questions sur la capacité du Québec à soutenir sa compétitivité et à atteindre son objectif de rattraper le niveau de vie de l'Ontario.

GRAPHIQUE B.1

Dépenses de R-D des entreprises (DIRDE) en pourcentage du PIB – 2014 et 2022
(en pourcentage)



Source : Institut de la statistique du Québec.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a lancé un grand chantier de réflexion sur l'optimisation du modèle québécois d'appui à la R-D et à l'innovation en entreprise, et il prévoit, dans le cadre du budget 2025-2026, un nouveau régime d'aide fiscale à l'innovation optimisé qui permettra d'accroître les retombées au Québec.

- Le gouvernement s'est inspiré des recommandations d'experts, dont le Conseil de l'innovation du Québec (CIQ) qui, dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI2) 2022-2027, avait pour mandat d'examiner les incitatifs à la R-D et de soumettre des recommandations pour les optimiser. Le rapport du CIQ a été rendu public en avril 2024.

Les modifications, qui permettront d'offrir un soutien financier additionnel totalisant 271,5 millions de dollars sur cinq ans, contribueront à créer un environnement plus propice à l'innovation, à la compétitivité et à la croissance des entreprises, tout en leur permettant d'être davantage en mesure de répondre aux défis économiques mondiaux actuels. **Fin de l'extrait**

TABLEAU B.6

Impact financier des mesures pour stimuler l'innovation et sa commercialisation par un régime d'aide fiscale renouvelé
(en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Simplifier l'aide fiscale à l'innovation avec l'abolition de certaines mesures⁽¹⁾						
– Crédits d'impôt à la R-D	—	93,9	632,7	662,4	693,0	2 082,0
– Crédit d'impôt pour le design (volet design industriel)	—	0,8	4,3	4,4	4,6	14,1
– Crédit d'impôt pour services d'adaptation technologique	—	1,0	1,7	1,7	1,8	6,2
– Congé d'impôt pour les chercheurs étrangers	2,5	4,2	6,1	7,9	9,3	30,0
– Congé d'impôt pour les experts étrangers	0,8	1,2	1,8	2,3	2,7	8,8
Sous-total	3,3	101,1	646,6	678,7	711,4	2 141,1
Instaurer le crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC)⁽²⁾						
	—	-106,0	-715,9	-769,5	-821,2	-2 412,6
TOTAL	3,3	-4,9	-69,3	-90,8	-109,8	-271,5

(1) Les crédits d'impôt abolis pourront être réclamés pour les années d'imposition des sociétés ayant débuté au plus tard le jour du discours sur le budget 2025-2026.

(2) Le CRIC pourra être réclamé par les sociétés pour les années d'imposition qui commenceront après le jour du discours sur le budget 2025-2026.

[Page 64 du Budget] **Le nouveau crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation**

Extrait - Le nouveau régime d'aide fiscale à l'innovation se déclinera en deux mesures phares, à savoir :

- un nouveau crédit d'impôt bonifié et amélioré, soit le crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC), qui remplacera huit mesures fiscales¹ ;
- un régime préférentiel pour les propriétés intellectuelles, soit la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI), déjà en vigueur.

Sommairement, le CRIC sera pleinement remboursable et soutiendra les activités de R-D et de précommercialisation des projets d'innovation réalisés au Québec. Il s'appliquera :

- aux dépenses de salaires et d'équipements;
- à 50 % du montant d'un contrat conclu avec un sous-traitant, pouvant comprendre une université, un centre de recherche ou un consortium de recherche.

Le CRIC ne prévoit pas des taux d'aide établis en fonction de la taille d'une entreprise, mais plutôt en fonction du volume des dépenses admissibles d'une entreprise, afin de maximiser l'effet de levier sur l'innovation de toute entreprise, à savoir :

- un taux de 30 % pour le premier million de dollars de dépenses admissibles qui excède un seuil d'exclusion;
- un taux de 20 % pour les dépenses admissibles au-delà de cette limite de 1 million de dollars.

Pour encourager les emplois à plus haute valeur ajoutée et assurer une équité entre les entreprises selon la taille des projets, le seuil d'exclusion des dépenses admissibles d'une entreprise correspondra au plus élevé de :

- la somme du montant personnel de base du régime d'impôt des particuliers applicable pour chaque employé, ajusté en proportion de son temps consacré à la réalisation d'activités de R-D et de précommercialisation admissibles;
- 50 000 \$.

¹ Il s'agit des quatre crédits d'impôt à la R-D, du crédit d'impôt pour le design (volet design industriel), du crédit d'impôt pour services d'adaptation technologique et des deux congés d'impôt visant l'embauche de chercheurs et d'experts étrangers.

Les détails des modifications entourant l’optimisation du modèle québécois d’appui à la R-D et à l’innovation sont présentés dans le fascicule Innover pour prospérer. **Fin de l’extrait**

TABLEAU B.7

Principaux paramètres du crédit d’impôt pour la recherche, l’innovation et la commercialisation

Sociétés admissibles	Taux	Dépenses admissibles	Seuil d’exclusion
Société ayant un établissement au Québec et y exploitant une entreprise	30 % sur le premier million de dollars de dépenses admissibles qui excède un seuil d’exclusion	Dépenses relatives à des activités de R-D ou de précommercialisation ⁽¹⁾ : – frais de main-d’œuvre ou 50 % du montant d’un contrat conclu avec un sous-traitant	Plus élevé de : – la somme des seuils d’exclusion de chaque employé ⁽²⁾ – 50 000 \$
	20 % sur les dépenses admissibles au-delà de cette limite de 1 M\$	– frais d’acquisition d’équipement	

(1) Pour être admissibles, les activités de précommercialisation doivent être en continuité d’un projet de R-D réalisé au Québec.

(2) Le montant du seuil d’exclusion pour un employé correspond au montant personnel de base du régime d’impôt des particuliers (ex. : 18 571 \$ en 2025) ajusté en proportion de son temps consacré à la réalisation d’activités de R-D et de précommercialisation admissibles.

Le nouveau régime d’aide fiscale à l’innovation du Québec, avec le CRIC, sera davantage complémentaire au soutien fiscal du gouvernement fédéral et en lien avec ses récentes intentions en matière de R-D et d’innovation.

— Depuis 2022, le gouvernement fédéral a entrepris un examen de son soutien fiscal à la R-D et à la propriété intellectuelle. Lors de l’Énoncé économique de l’automne de 2024, il a notamment annoncé des bonifications à son crédit d’impôt pour la R-D, dont le rétablissement de l’admissibilité des dépenses en capital.

Le gouvernement fédéral a également annoncé son intention de créer un régime privilégié des brevets et qu’il poursuivait ses travaux d’analyse.

SECTION B : STIMULER LA CRÉATION DE RICHESSE

[Page 65 du Budget] **Favoriser l’innovation dans les secteurs stratégiques**

Extrait - Au fil des années, le Québec s’est doté d’une base de recherche scientifique de calibre international et s’est positionné comme leader dans des domaines de pointe tels que l’intelligence artificielle, les technologies quantiques et les sciences de la vie.

Afin de favoriser l'innovation dans des secteurs stratégiques, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2025-2026, 194,0 millions de dollars sur cinq ans pour :

- appuyer le développement de la zone d'innovation Technum Québec;
- renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie;
- appuyer la recherche et l'innovation en entreprise dans les secteurs prioritaires;
- poursuivre le financement de Mila;
- renouveler le soutien aux activités de Finance Montréal. **Fin de l'extrait**

TABLEAU B.8

Impact financier des mesures pour favoriser l'innovation dans des secteurs stratégiques
(en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Appuyer le développement de la zone d'innovation Technum Québec ⁽¹⁾	-20,7	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,7
Renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie ⁽¹⁾	-15,0	-25,5	-13,5	—	—	-54,0
Appuyer la recherche et l'innovation en entreprise dans les secteurs prioritaires ⁽¹⁾	-5,0	-5,0	-5,0	—	—	-15,0
Poursuivre le financement de Mila ⁽¹⁾	-11,0	-11,0	—	—	—	-22,0
Renouveler le soutien aux activités de Finance Montréal	-0,7	-0,7	-0,7	-0,1	-0,1	-2,3
TOTAL	-52,4	-62,2	-39,2	-20,1	-20,1	-194,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Les sommes prévues pour 2025-2026 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

[Page 67 du Budget] **Appuyer la recherche et l'innovation en entreprise dans les secteurs prioritaires**

Extrait - Au cours des dernières années et grâce à l'appui du gouvernement du Québec, d'importants investissements en recherche et développement ont été réalisés dans des secteurs stratégiques tels que la filière batterie, les sciences de la vie, l'intelligence artificielle, la microélectronique et l'aérospatiale. Ces secteurs arrivent à maturité en matière de commercialisation et il est essentiel que les travaux réalisés par les entreprises québécoises portent leurs fruits afin qu'elles augmentent leur productivité et qu'elles se positionnent favorablement dans leurs marchés.

Pour ce faire, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2025-2026, 15,0 millions de dollars sur trois ans afin notamment :

- de soutenir la recherche collaborative et le transfert technologique en tirant profit de l'expertise et des infrastructures des centres de recherche publics;
- d'accélérer l'adoption de technologies de pointe par les entreprises, entre autres en appuyant des projets d'innovation collaborative et de développement de biens, de services ou de procédés novateurs.

SECTION B : STIMULER LA CRÉATION DE RICHESSE

[Page 68 du Budget] **Poursuivre le financement du MILA**

Extrait - L'accès aérien aux régions à un prix abordable permet d'améliorer la mobilité des personnes et contribue à la vitalité des régions, en particulier celles qui ne sont pas reliées au réseau routier et qui sont ainsi isolées du reste du Québec. Ainsi, le gouvernement prévoit 27,0 millions de dollars sur trois ans afin de bonifier son appui à la desserte aérienne régionale. Ces sommes permettront de mieux répondre aux besoins en mobilité des communautés éloignées et d'offrir une aide spécifique pour le Nunavik, afin de tenir compte des particularités avec lesquelles doit composer cette région. **Fin de l'extrait**

[Page 73 du Budget] **Aider les PME à fort potentiel**

Extrait - Pour accroître sa productivité et rehausser son niveau de richesse, le Québec doit notamment miser sur le dynamisme entrepreneurial et favoriser l'entrée sur le marché de nouvelles entreprises innovantes ainsi que le repreneuriat.

Afin d'aider les PME à fort potentiel, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2025-2026, 42,3 millions de dollars sur trois ans pour :

- mettre en place le Plan PME 2025-2028;
- propulser les jeunes entreprises. **Fin de l'extrait**

TABLEAU B.11

Impact financier des mesures pour aider les PME à fort potentiel
(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
Mettre en place le Plan PME 2025-2028	-11,3	-15,5	-15,5	—	—	-42,3
Propulser les jeunes entreprises	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-11,3	-15,5	-15,5	—	—	-42,3

Notes : Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
Les sommes prévues pour 2025-2026 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

[Page 74 du Budget] **Mettre en place le Plan PME 2025-2028**

Extrait - Selon l'ISQ, en décembre 2023, le nombre de petites et moyennes entreprises (PME) au Québec était d'environ 277 500. Ces dernières représentaient 99,7 % des entreprises québécoises ayant des employés.

Toutefois, le nombre d'entrepreneurs par habitant au Québec est beaucoup plus faible que celui observé en Ontario et en Colombie-Britannique. À ce phénomène s'ajoutent également une forte baisse du nombre d'entrepreneurs et une hausse de la moyenne d'âge de ces derniers. Afin d'aider les entrepreneurs et les PME à contribuer davantage à l'économie du Québec, le gouvernement prévoit 42,3 millions de dollars sur trois ans pour mettre en place le Plan PME 2025-2028. De plus, les PME pourront bénéficier d'un soutien adapté de la part d'Investissement Québec, dont plus de 90 % des interventions sont réalisées auprès d'entreprises de moins de 200 employés. **Fin de l'extrait**

Le Plan PME 2025-2028

Le Plan PME a pour objectif d'aider les entreprises de toutes les régions du Québec à avoir accès aux services et à l'accompagnement dont elles ont besoin pour assurer leur développement et leur croissance.

Afin de les soutenir et de leur faire connaître les services offerts, le Plan PME 2025-2028 propose une vision intégrée et commune des principales actions du gouvernement du Québec et de ses partenaires locaux et régionaux en matière de soutien aux PME.

Ce plan vise à :

- offrir une porte d'entrée aux PME dans toutes les régions;
- accompagner les PME dans leur projet d'innovation;
- soutenir les entrepreneurs aux différents stades de développement de leur entreprise;
- augmenter la compétitivité et la productivité des PME;
- bonifier l'offre de soutien pour le repreneuriat;
- réduire le fardeau administratif des entreprises.

Les détails du Plan PME 2025-2028 seront dévoilés ultérieurement.

[Page 78 du Budget] **Propulser les jeunes entreprises**

Extrait - Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement du Québec a mis en place le programme Impulsion PME, qui a pour objectif de soutenir les jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance en leur offrant du capital d'investissement au stade de l'amorçage.

Depuis son lancement en 2021, il a réalisé une soixantaine d'investissements, totalisant 52,6 millions de dollars. Afin d'assurer une continuité dans le financement des jeunes entreprises innovantes à fort potentiel, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2025-2026, la création d'un nouveau fonds d'investissement. Le nouveau fonds sera doté d'une enveloppe de 200 millions de dollars, provenant des enveloppes d'investissement initialement consacrées au programme Impulsion PME, ainsi que d'une enveloppe additionnelle de 50 millions de dollars, provenant de l'enveloppe de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI 2) 2022-2027. Ces sommes permettront de continuer à soutenir les investissements et la commercialisation des innovations des jeunes entreprises. Les détails du fonds seront dévoilés ultérieurement. **Fin de l'extrait**

Section C : SOUTENIR LES QUÉBÉCOIS

[Page 129 du Budget] **Valoriser la réussite éducative**

Extrait - L'éducation continue d'être la grande priorité du gouvernement. À cet égard, l'objectif de celui-ci est donc de protéger les services en fournissant à chaque élève tous les moyens nécessaires pour qu'il puisse réaliser pleinement son potentiel.

Depuis le budget 2019-2020, de nombreuses initiatives ont été mises en place pour favoriser la réussite éducative. En complément des investissements importants réalisés ces dernières années, le gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer la réussite scolaire de nos élèves.

- D'ailleurs, les dépenses du portefeuille Éducation sont passées de 14,9 milliards de dollars en 2018-2019 à 23,0 milliards de dollars en 2024-2025, soit une augmentation de 54,6 % ou un taux de croissance annuel moyen de 7,5 %.

Dans le cadre du budget 2025-2026, le gouvernement annonce de nouvelles initiatives totalisant 368,7 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- **165,6 millions de dollars pour favoriser la réussite scolaire;**
- **39,2 millions de dollars pour former plus d'enseignants qualifiés;**
- **68,9 millions de dollars pour favoriser le retour en emploi des personnes retraitées du réseau de l'éducation;**
- **95,0 millions de dollars pour combler les besoins temporaires d'espace scolaire. Fin de l'extrait**

[Page 134 du Budget] **Former plus d'enseignants qualifiés**

Extrait - Avec la hausse importante du nombre d'élèves à scolariser et le départ à la retraite de plusieurs enseignants, le réseau de l'éducation fait face à une pénurie d'enseignants qualifiés. Pour remédier à cette pénurie, le gouvernement investit dans trois projets structurants et annonce 39,2 millions de dollars sur cinq ans afin de former plus d'enseignants qualifiés, soit :

- **18,0 millions de dollars pour appuyer les actions des universités dans la lutte contre la pénurie d'enseignants qualifiés;**
- 14,1 millions de dollars pour soutenir les enseignants non légalement qualifiés dans leur parcours vers l'obtention d'un brevet d'enseignement;

- 7,1 millions de dollars pour mettre en place le guichet J’obtiens mon brevet .

Grâce au soutien du gouvernement, les universités du réseau de l’Université du Québec pourront mettre en œuvre plusieurs actions pour lutter contre la pénurie d’enseignants qualifiés. Ces actions visent notamment à rendre les parcours de formation plus flexibles et diversifiés, à soutenir les enseignants en formation, à promouvoir la profession enseignante, à améliorer la démarche de reconnaissance des acquis et à créer des parcours menant à l’obtention de diplômes d’études supérieures spécialisées (DESS).

- Ces mesures visent à améliorer la formation et la qualification des enseignants ainsi qu’à encourager les étudiants à persévérer dans cette profession.

Par ailleurs, un soutien financier sera offert aux organismes scolaires pour le remboursement des droits de scolarité relatifs à la formation menant au brevet en enseignement pour les enseignants non légalement qualifiés en emploi.

De plus, le guichet J’obtiens mon brevet, créé à l’automne 2024, permet d’offrir un soutien au personnel enseignant non légalement qualifié dans son processus d’obtention du brevet d’enseignement. Ainsi, ce service permettra d’accroître le nombre d’enseignantes et d’enseignants qualifiés dans le réseau scolaire québécois. **Fin de l’extrait**

[Page 134 du Budget] ***Favoriser le retour en emploi des personnes retraitées du réseau de l’éducation***

Extrait - Afin de répondre aux défis de la pénurie de personnel enseignant, le gouvernement maintient pour une année additionnelle les incitatifs financiers temporaires pour encourager les enseignants retraités à retourner au travail. Cette mesure est en vigueur depuis 2022-2023.

- Cette mesure vise à ce que les enseignants retraités sollicités pour des remplacements soient rémunérés selon l’échelle salariale correspondant à leur expérience et à leur niveau de scolarité, plutôt qu’au taux habituellement appliqué pour les suppléances.
- De plus, un montant forfaitaire continuera d’être accordé aux enseignants retraités désirant retourner au travail.

Le maintien de ces mesures permettra d’attirer ou de retenir des retraités en emploi jusqu’au 30 juin 2026.

Dans le cadre du budget 2025-2026, le gouvernement prolonge les mesures incitatives visant à favoriser le retour en emploi des personnes retraitées du réseau de l'éducation en prévoyant une somme additionnelle de 68,9 millions de dollars. **Fin de l'extrait**

Section C : SOUTENIR LES QUÉBÉCOIS

[Page 137 du Budget] **Consolider l'aide aux jeunes et aux étudiants**

Extrait - Le gouvernement veille au bien-être des jeunes et des étudiants, conscient de leur rôle clé dans le développement du Québec. Pour leur permettre de contribuer pleinement à la croissance et au dynamisme de notre société, il est primordial d'améliorer le soutien qui leur est offert et celui qui est accordé aux organismes qui les appuient.

D'ailleurs, les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur sont passées de 7,9 milliards de dollars en 2018-2019 à 11,1 milliards de dollars en 2024-2025, soit une augmentation de 40,7 % ou un taux de croissance annuel moyen de 5,9 %⁸. Dans le cadre du budget 2025-2026, une somme de 278,5 millions de dollars est donc prévue sur cinq ans afin de consolider l'aide aux jeunes et aux étudiants. Cet investissement permettra de :

- financer le programme d'aide financière aux études;
- maintenir les services offerts aux jeunes. **Fin de l'extrait**

TABLEAU C.12

Impact financier des mesures pour consolider l'aide aux jeunes et aux étudiants

(en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Financer le programme d'aide financière aux études ⁽¹⁾	-45,0	-45,0	-45,0	-45,0	-45,0	-225,0
Maintenir les services offerts aux jeunes ⁽²⁾	-8,6	-9,5	-11,8	-11,8	-11,8	-53,5
TOTAL	-53,6	-54,5	-56,8	-56,8	-56,8	-278,5

Note : Les sommes prévues pour 2025-2026 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur.

(2) Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

[Page 138 du Budget] **Financer le programme d'aide financière aux études**

Extrait - Le gouvernement continue de soutenir les étudiants ayant des besoins financiers afin de leur permettre un meilleur accès aux études postsecondaires tout en favorisant leur persévérance et leur réussite. Dans le cadre du présent budget, le gouvernement investit une somme additionnelle de 45 millions de dollars par année dès 2025-2026 pour le programme d'aide financière aux études. Cela représente une somme de 225 millions de dollars sur cinq ans, laquelle permettra notamment de financer l'indexation du programme. **Fin de l'extrait**

3. Rappel des demandes émises pendant la période de consultations prébudgétaires

Pour rappel, voici les principales demandes formulées par Aéro Montréal au nom de ses membres dans le cadre des consultations pré-budgétaires

Axe 1 : Consolider la résilience et protéger la chaîne d'approvisionnement aérospatiale

DEMANDE 1 : Protéger les acquis du secteur aérospatial face aux impacts tarifaires

DEMANDE 2 : Préserver les crédits d'impôts pour stabiliser le secteur

DEMANDE 3 : Renforcer la cyber-résilience du secteur

DEMANDE 4 : Renforcer l'approvisionnement local

Axe 2 : Renforcer la compétitivité du secteur aérospatial par une main-d'oeuvre qualifiée

DEMANDE 5 : Adapter les critères d'immigration au secteur aérospatial, incluant une révision des seuils salariaux et des quotas pour les permis de travail temporaires.

DEMANDE 6 : Permettre le démarrage de cohortes réduites dans les spécialités critiques, avec un soutien financier et des incitatifs de formation adaptés.

Axe 3 : Consolider le leadership innovant de l'aérospatiale québécoise

DEMANDE 7 : Contribuer à la révision de la nouvelle Stratégie québécoise de l'aérospatiale en collaboration avec l'industrie pour assurer une transition fluide après 2026.

DEMANDE 8 : Optimiser les processus d'appels à projets pour une meilleure prévisibilité et une harmonisation avec les programmes fédéraux.

DEMANDE 9 : Développer des mécanismes de soutien spécifiques pour accompagner le passage de l'innovation au marché.

4. Rappel des demandes émises pendant la période de consultations prébudgétaires (suite)

Pour rappel, voici les principales demandes formulées par Aéro Montréal au nom de ses membres dans le cadre des consultations pré-budgétaires

Axe 4 : Positionner le Québec comme chef de file de l'aviation durable

DEMANDE 10 : Pérenniser l'Initiative éco-responsabilité avec un financement de 3,15 M\$ pour accompagner les PME dans leur transition verte.

DEMANDE 11 : Établir une filière SAF québécoise en développant des partenariats stratégiques provinciaux et internationaux.

p. 2

DEMANDE 12 : Mettre en place des incitatifs fiscaux ciblés pour l'adoption de pratiques durables dans l'industrie aérospatiale.

Axe 5 : Propulser le rayonnement international de l'écosystème aérospatial québécois

DEMANDE 13 : Financer et appuyer Aéro Montréal de façon pérenne dans le développement et l'organisation de missions internationales ciblées pour ouvrir de nouvelles opportunités de marché pour les entreprises du secteur

DEMANDE 14 : Soutenir les initiatives de promotion collective du secteur sur les nouveaux marchés prioritaires identifiés.

DEMANDE 15 : Faciliter l'accès des PME aux marchés internationaux par des mesures d'accompagnement adaptées.

Vous avez des questions ?

Nous vous invitons à communiquer avec Léa Guicheteau, Directrice image et aérospatiale durable, lea.guicheteau@aeromontreal.ca ; 514 550-7494

